

**Extrait du Registre des Délibérations
 du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

SEANCE DU 3 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois février à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 27 janvier 2023

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents : CA Saint-Lô Agglo : M. Claude JAVALET, M. Éric FOLLAIN, M. Jacques CLAIRAUX, M. Valentin GOETHALS, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, M. Jean-Yves LETESSIER, Mme Evelyne MASSICOT, M. Philippe BRIARD, Mme Morgane BUISSON, Mme Sylvie LEBLOND, M. Antoine AUBRY, Mme Nicole GODARD	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Charly VARIN, M. Nicolas GUILLAUME, M. Jean LE BEHOT	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : Mme Aurélie GIGAN, Mme Corinne CLEMENT, M. Hubert GUILLOTTE		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES		
CC Baie du Cotentin : Mme Marie-Agnès HEROUT, Mme Chantal LELAVECHEF, M. Michel LEBLANC, Mme Valérie MILLOT	X	X
Pouvoirs : Mme Virginie METRAL a donné pouvoir à M. Éric FOLLAIN (Saint-Lô Agglo) ; M. Samuel PACEY a donné pouvoir à M. Nicolas GUILLAUME (Villedieu Intercom) ; M. Jérôme VIRLOUVET a donné pouvoir à M. Jean-Yves LETESSIER (Saint-Lô Agglo)		
Excusés : M. Hubert LHONNEUR, Mme Céline LAUTOUR (CC Baie du Cotentin) ; M. Loïc RENIMEL, Mme Lydie BROTIN, M. Denis LECLUZE, M. Patrick SIMON (Saint-Lô Agglo) ; M. Michel LHULLIER, M. Pascal RENOUF (Villedieu Intercom) ; M. Damien PILLON, M. Loïck ALMIN (CC Côte Ouest Centre Manche)		
Nb de délégués en exercice : 38	32	
Nb de délégués titulaires présents : 25	21	
Nb de délégués suppléants présents : 0	0	
Nb de pouvoirs : 3	3	
Nb de votants : 28	24	

M. Dominique QUINETTE a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2023-04 : CITEO – Contrat CAP – Emballages ménagers barème F - Avenant de mise en conformité 2023

Par délibération n°2017-53 du 15 décembre 2017, le Point Fort Environnement a signé un Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) avec CITEO au titre de la filière emballages ménagers et au titre de la filière papiers graphiques pour la période 2018-2022. Ce CAP, qui permet de bénéficier de soutiens financiers pour le tri et le recyclage des déchets, a fait l'objet de plusieurs avenants à la suite d'évolutions du cahier des charges.

Le 21 décembre 2022, la prolongation de l'agrément CITEO par les pouvoirs publics, jusqu'au 31 décembre 2023, a été publiée.

Cette prolongation implique la signature d'un avenant n°5 visant notamment la mise en conformité du CAP avec le nouveau cahier des charges tel qu'il résulte des arrêtés du 15 mars et du 30 septembre 2022 :

- l'arrêté du 15 mars 2022 modifie le Cahier des charges en ses modalités d'organisation de la reprise.
- l'arrêté du 30 septembre 2022 modifie le Cahier des charges pour intégrer notamment les dernières dispositions entrées en vigueur de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire (loi AGECL) et de ses textes d'application.

Ces modifications nécessitent de mettre à jour le Contrat CAP.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical autorise le Président à signer l'avenant n°5 avec CITEO. Cet avenant a un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023 et un terme au 31 décembre 2023.

Ainsi délibéré en séance,
Le 3 février 2023

Pour extrait certifié conforme

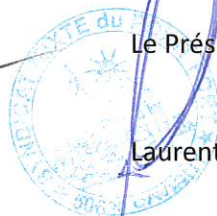
Le secrétaire de séance,

Dominique QUINETTE



Le Président,

Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **14 FEV. 2023**

Mis en ligne le : **15 FEV. 2023**